RÈGLEMENT DE LA « CORRIDA DE SAINT GEORGES » VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

1. **ORGANISATION :** Organisée par la Municipalité de Saint Georges sur Baulche dénommée ci-dessous l'Organisateur.
   Contact : contact@stg89.fr - M. Aurélien HELLÉ 06 34 28 20 00 – www.saint-georges-sur-baulche.fr
2. **EPREUVES : (non chronométrées et sans classement officiel)**

   Parcours Jeunes – allure libre :

   6 ans à 11 ans (né(e)s en 2013 à 2018) = Ecole d'Athlétisme et Poussin(e) : U12……1 tour = 1 km
   12 ans et 13 ans (né(e)s en 2011 et 2012) = Benjamin(e) : U14 .....2 tours = 2 km
   14 ans et 15 ans (né(e)s en 2009 et 2010) = Minime : U16 .....4 tours = 4 km

   Parcours Adultes – allure libre :

   16 ans et 17 ans (né(e)s en 2007 et 2008) = Cadet(te) : U16……..2 grandes boucles = 9,8 km
   18 ans et plus (né(e)s en 2009 et avant) = Junior à Masters : ……2 grandes boucles = 9,8 km
3. **ACCUEIL : Lieu de départ et d'arrivée :** Centre Culturel – avenue Georges Pompidou
   Parking : à proximité du Centre Culturel **Toilettes :** à disposition dans le Centre Culturel
4. **PROGRAMME** : **Epreuves non chronométrées et sans classement officiel** (allure libre).
   - **19h00 : départ parcours Jeunes**
   - **20h00 : départ parcours Adultes**

   Malgré l'éclairage sur les parcours, il est vivement conseillé de se munir d'une lampe frontale.
   Les déguisements sont non seulement autorisés mais souhaités. Noël ou autres …
5. **RAVITAILLEMENTS :** Pas de ravitaillement sur le parcours Jeunes et sur le parcours 10 km.
   Ravitaillement et vin d'honneur pour tous au Centre Culturel après la remise des récompenses.
6. **CONDITIONS DE PARTICIPATION :** L'épreuve est ouverte à toute personne, licenciée ou non licenciée. Elle est ouverte aux handisport.
   Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
   Pour les mineurs au jour de la manifestation, une autorisation parentale est exigée.
   L'accompagnement sans dossard (pas de véhicule à moteur) est autorisé pour les courses « jeune ».
7. **INSCRIPTIONS :** Tout engagement est ferme et définitif.
   Les inscriptions sont individuelles et s'effectuent selon les conditions suivantes, obligatoirement par internet :
   - **Par Internet** (obligatoire) : **https://www.le-sportif.com jusqu'au** départ, accompagnée de l'autorisation parentale pour l'inscription d'un mineur. Paiement sécurisé par CB.

   L'inscription ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement. Tout règlement réputé envoyé mais non reçu devra faire l'objet d'un nouveau règlement sur place le jour même.
8. **TARIF :** Gratuit pour les parcours Jeunes, 7 € pour les parcours Adultes.
   Tarif unique pour inscription par Internet.
9. **RETRAIT DES DOSSARDS :** Aucun dossard n'est envoyé par courrier. Les dossards seront à retirer au Centre Culturel le vendredi 22 novembre à partir de 14h.
   Il doit être épinglé correctement sur la poitrine (épingles non fournies) et être entièrement visible tout au long des parcours. Il ne doit être ni plié ni déchiré. Il sera enlevé après la ligne d'arrivée et restitué à l'Organisateur.
10. **ASSURANCE :** L'Organisateur est couvert en responsabilité civile. Il appartient aux participants non licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident. L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre l'Organisateur en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.
11. **ASSISTANCE MEDICALE :** Une équipe médicale composée de secouristes sera présente pendant toute la durée des épreuves. Cette équipe sera en liaison radio ou téléphonique avec le PC course et avec les différents postes de signaleurs. Un participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
    L'équipe médicale est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
    Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.
12. **DROITS A L'IMAGE :** Tout participant autorise expressément l'Organisateur ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la manifestation sportive « Corrida de St-Georges », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.
13. **CNIL :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits en contactant l'Organisateur.
14. **ANNULATION EPREUVE :** En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.
15. **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** Lors des ravitaillements, les participants s'engagent à déposer leur détritus dans les poubelles situées sur zone. Il est formellement interdit de laisser des déchets le long du parcours.

Tout participant qui s'inscrit reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.